



Commune de BEAULIEU-SUR-LOIRE

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 octobre 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le NEUF OCTOBRE à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire à la salle des fêtes en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacky HECQUET, Maire.

Etaient présents : HECQUET Jacky, JACQUIER Hervé, DESCHAMPS Céline, BERTRAND Isabelle, SIGNORET Yannis, BONNEFONT Francis, LEYOUR Martial, LECLERCQ Marie-Christine, LEMAIRE Christiane, BROUSSIN Patricia, GAUCHER Claude, DELSARTE Séverine, LAURENT Martine, RAGU Guillaume.

Formant la majorité des membres en exercice.

Représentées : Madame CHAILLOUX Marie-Laure représentée par Monsieur HECQUET Jacky, Madame BRETON Nelly représentée par Monsieur LEYOUR Martial.

Absents : COZETTE Laetitia.

Le Maire demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en l'honneur de Monsieur GITTON Maurice, ancien agent municipal, et lit la carte de remerciement envoyée au conseil municipal par sa famille.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Oliver BRUN, nouveau policier municipal, qui s'est présenté.

Les membres du Conseil présents approuvent le procès-verbal du dernier conseil.

Madame Isabelle BERTRAND a été désignée secrétaire de séance.

Subvention exceptionnelle pour l'association les Familles Rurales « Les Crayons de Couleur »

Monsieur SIGNORET Yannis fait part aux membres du Conseil Municipal de la demande de subvention exceptionnelle faite par l'Association Familles Rurales de Beaulieu-sur-Loire « Les Crayons de Couleur ».

Lors d'un rendez-vous en date du 23 juillet, l'association a informé Monsieur le Maire, qu'elle devait faire face à des dépenses imprévues relatives à des frais de personnels.

Dans ce cadre et afin de compenser la situation financière, l'association Familles Rurales sollicite la commune de Beaulieu-sur-Loire pour une subvention exceptionnelle de 10 000 €.

Les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité la subvention exceptionnelle de 10 000€ pour l'association Familles Rurales.

Convention de mise à disposition des terrains de tennis au profit de l'association « La Raquette Bellocéenne » de Beaulieu-sur-Loire

Monsieur SIGNORET Yannis indique que la réfection des terrains de tennis en terre battue, situés rue Jean Moulin, a été entièrement réalisée.

Afin que l'association « La Raquette Bellocéenne » puisse bénéficier de la jouissance de ces terrains communaux au profit de leurs activités sportives, une convention de mise à disposition est obligatoire.

Monsieur le Maire propose une mise à disposition à titre gratuit.

Si l'association cessait d'avoir besoin des terrains ou ne bénéficiait plus des autorisations et agréments nécessaires à son activité, cette mise à disposition deviendrait automatiquement caduque.

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'établissement de la convention.

Les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité Monsieur le Maire à effectuer les démarches à l'établissement de la convention.

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIRET – Participation financière de la commune pour l'enfouissement des réseaux aériens rue Le Marteau.

Dans un souci d'amélioration esthétique des réseaux existants rue le Marteau à Beaulieu-sur-Loire, le Conseil Départemental du Loiret et la Commune ont décidé d'enfouir les réseaux publics de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunications.

Afin de diminuer la gêne occasionnée aux riverains et aux utilisateurs de la voirie d'une part, et de réduire le coût global des travaux d'autre part, Le Département du Loiret et la Commune ont souhaité réaliser les travaux de génie civils communs.

Conformément à son programme d'enfouissement des réseaux aériens pour cette année 2025, le Conseil Départemental du Loiret nous indique un coût prévisionnel des prestations sous maîtrise d'ouvrage départementale estimée à 192 000 € TTC (160 000 € HT), dans les conditions économiques actuelles. Le montant de la participation communale est fixé à 30 % du coût hors taxes de ces dépenses et s'élèverait donc à 48 000 €.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité la participation communale.

ENEDIS – Convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution publique d'électricité – Hors R332-16

Dans le cadre de la réalisation des travaux d'aménagement de voirie au lieu-dit « Le Gratte Chien » et afin d'alimenter en électricité tous les futurs bâtis sur ce secteur, Enedis souhaite conclure avec la Commune la mise à disposition de parcelles afin d'y implanter un poste de distribution en électricité.

Respectant le cadre juridique de chaque partie, une convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution publique d'électricité – Hors R332-16 (Terrain) doit être établie.

Cette convention autorise Enedis à réaliser tous les travaux nécessaires pour implanter sur la propriété de la commune les ouvrages suivants :

- Le poste de transformation
- Tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution d'électricité.

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'établissement de la convention.

Les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à l'établissement de la convention.

Convention de coordination pour la mise en œuvre de l'Atlas de la Biodiversité Communale de Beaulieu-sur-Loire

Monsieur le Maire indique que la commune de Beaulieu-sur-Loire a tenu son premier COPIL le vendredi 2 octobre dernier en vue du lancement de l'ABC le 10 octobre prochain.

Il indique qu'afin de définir et d'organiser les relations entre les parties : La Commune, le Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement Yonne Nièvre, La Maison de Loire et du Cher, Loiret Nature Environnement, EcoLaKaterre et l'EPL du Loiret (lycée d'enseignement), une convention de coordination doit être établie.

Monsieur le Maire précise qu'elle définit les droits et obligations respectifs des Parties, ainsi que les modalités de leur partenariat dans le cadre des actions issues des missions communes, et de fixer les règles d'évolution et d'exploitation des droits de propriété intellectuelle des résultats issus du partenariat.

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'établissement de la convention afin de mettre en œuvre l'Atlas de la Biodiversité Communale.

Les membres du conseil municipal ont autorisé Monsieur le Maire à la majorité avec une abstention à effectuer les démarches à l'établissement de la convention.

Demande de subvention auprès du SMPG – CRST dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité - modification

Monsieur le Maire rappelle que le 23 octobre 2024, le Conseil Municipal a voté (délibération n°2024-039) une demande de subvention auprès du Syndicat Mixte du Pays Giennois – CRST pour l'Atlas de la Biodiversité.

Il indique que le SMPG demande à la commune de préciser par le biais d'une nouvelle délibération que cette demande de subvention s'inscrive dans son programme « Démarche citoyenne en faveur de la transition écologique et de la biodiversité ».

Il indique que la commune sollicite une aide financière de 54 117.00 € (50%) auprès du Syndicat Mixte du Pays Giennois dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) dans sa démarche citoyenne en faveur de la transition écologique et de la biodiversité.

Les membres du conseil municipal approuvent à la majorité avec une abstention, la demande de subvention.

Vente de parcelle cadastrée (en partie) AC630 située au lieu-dit Le Gratte Chien

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du futur bassin de vie au lieu-dit Le Gratte Chien sur la Commune de Beaulieu-sur-Loire, Madame HUBERT Agnès, sis 4 Grande Rue – 45630 BEAULIEU-SUR-LOIRE, a fait part de son intention d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée n°AC630 située rue du Champ de la Cure.

Il indique que Madame HUBERT Agnès a un projet d'implantation d'une officine sur une surface totale de 481m².

La division parcellaire et le bornage seront effectués par un géomètre.

Le prix de vente (hors frais de notaire à la charge de l'acheteur) est de 481m² x 25€/m² soit 12 025 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal un accord de principe pour la vente d'une partie de la parcelle AC630 après division.

Les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité un accord de principe pour la vente d'une partie de la parcelle AC630.

Modification de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement

Monsieur le Maire rappelle la délibération approuvée par le Conseil Municipal, le 23 octobre 2024 relative à la mise en place de l'Indemnité de Fonction et d'engagement pour la Police Municipale, qui doit être modifiée suite à l'arrivée d'un nouvel agent au sein du service.

Cette ISFE se décline comme suit : une part variable et une part fixe.

Afin de pouvoir valoriser l'expérience du nouveau Policier Municipal, Monsieur le Maire a décidé de préserver la part fixe et de modifier la part variable.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité la modification de l'indemnité spéciale de fonction d'engagement.

Avis sur le rapport annuel d'exploitation 2024

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement.

Ces rapports doivent être présentés à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération. Vous trouverez une synthèse devant vous.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport par Monsieur JACQUIER Hervé, il est proposé à l'assemblée délibérante d'adopter le rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable de Beaulieu-sur-Loire.

Les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité le rapport annuel d'exploitation 2024.

Questions diverses

Réunion COPIL ports et haltes nautiques.

Monsieur JACQUIER mentionne qu'il s'agit d'une information communautaire qui concerne la commune de Beaulieu-sur-Loire, la communauté de communes Berry Loire Puisaye et les Voies Navigables de France.

Il est suggéré de lancer une consultation pour trouver un délégataire de service public pour l'exploitation de la halte nautique de Beaulieu-sur-Loire. Il mentionne que si un nouvel exploitant arrive à la halte nautique, des tarifs pourraient être établis pour l'eau et l'électricité, et qu'elle ne sera plus en libre-service.

Monsieur JACQUIER souligne que le tourisme fluvial, tout comme le camping, entraînera toujours une affluence importante.

Madame BROUSSIN précise qu'il est nécessaire de prévoir d'avantage de places pour les bateaux, les ports de Chatillon-sur-Loire et Briare étant déjà complets.

Randonnée pédestre dans le cadre d'Octobre Rose organisé par le CCAS et partenariat avec les Randonneurs Ligériens.

Madame BERTRAND informe le conseil municipal que la randonnée se déroulera le samedi 11 octobre 2025, les inscriptions sont ouvertes à partir de 13h30 et le départ est prévu à 14h00 depuis la salle des fêtes. Elle mentionne que Madame Clotilde DECHERF présentera ses fragrances ainsi que des produits de beauté de la marque CHOGAN. Des t-shirts seront aussi mis en vente pour soutenir l'association Les Roses de Jeanne (Association pour le bien-être et le réconfort des patients touchés par un cancer à Gien). À la fin de la randonnée, les participants sont conviés à un pot avec des gâteaux préparés par différentes associations. Ces gâteaux seront payants et seront également reversés à l'association Les Roses de Jeanne. L'harmonie Fanfare sera également présente à la clôture du pot pour jouer de la musique.

Le Maire espère que beaucoup de personnes seront présentes.

Distribution des colis de Noël.

Madame BERTRAND rappelle qu'une entreprise avait déjà été choisie pour les colis de Noël mais que suite à un redressement judiciaire, le choix a dû être changé. Un choix différent a été fait. À partir du 13 décembre 2025, les colis pourront être distribués.

Atlas de la Biodiversité (arrivée de l'apprentie Stella GUILLIER le 22/10/2025)

Monsieur le Maire annonce l'arrivée d'une nouvelle apprentie à partir du 22/10/2025 pour le projet de l'Atlas de la Biodiversité, qui va durer 3 ans.

Prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire suggère au conseil municipal deux dates pour le prochain conseil municipal : le 19 ou le 20 novembre 2025.

Le 20 novembre 2025 à 20h00 a été choisi par les membres du conseil municipal.

Tour de table

Madame LECLERQ rappelle qu'il ne faut pas oublier l'association des Randonneurs Ligériens concernant les demandes de subventions suite à un oubli qu'il y a eu cette année.

Madame DESCHAMPS indique que le dossier de subvention sera traité lors du prochain conseil municipal. Elle fait aussi savoir aux membres du conseil municipal que le Comité des Fêtes et les Amis de Beaulieu tiennent à remercier le conseil municipal pour les subventions accordées cette année.

Monsieur le Maire informe que concernant les toilettes de la salle des fêtes, il est prévu qu'un plombier se rende sur place et qu'un ballon d'eau soit commandé.

Madame DESCHAMPS mentionne aussi qu'un bulletin municipal devra être rédigé.

Monsieur le Maire indique qu'il faut réfléchir pour une date de sortie.

Madame LECLERCQ relance le conseil après avoir proposé de faire un bilan sur le mandat lors d'une réunion à huis clos avec tous les membres du conseil municipal.

Monsieur le Maire indique qu'il faut choisir une date.

Madame LECLERCQ propose le 27/11/2025 à 20h00. Cette date est approuvée par tous les membres.

Madame BROUSSIN aimerait être informée de l'avancement du projet photovoltaïque aux lieudits les Crottets. Monsieur JACQUIER indique qu'aucune nouvelle n'a été donnée. Il signale qu'un projet serait envisagé avec la communauté de communes dans la zone des Ouches pour le stockage d'électricité. Il est prévu qu'une réunion ait lieu prochainement avec l'entreprise.

Madame BROUSSIN signale que le panneau pour se rendre à Assay a disparu. Il ne reste que le poteau. Elle signale également que le panneau d'affichage pour les associations est en mauvais état. Elle demande s'il doit être enlevé.

D'après Monsieur SIGNORET, il est nécessaire de prendre le temps d'y réfléchir.

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de retirer les panneaux abîmés.

Madame Laurent signale que les cloches de l'Église ne sonnent plus.

Monsieur le Maire a informé qu'un rendez-vous a été planifié avec l'entreprise le 14/10/2025 pour des vérifications.

Monsieur JACQUIER informe qu'à partir du 13/10/2025 et jusqu'au 09/01/2026, une enquête publique est ouverte concernant l'épandage de boue. Il mentionne que deux parcelles sont touchées aux Butteaux et à Maimbray, mais étant en zone inondable, il n'y aura pas d'épandage.

Monsieur JACQUIER indique également que le pays du Giennois ainsi que la communauté de communes Giennoise démarrent les ateliers pour le SCOT (Schéma de cohérence territoriale).

Il informe le conseil municipal que les marchés ont été passés avec les entreprises pour la résidence autonomie. Les travaux devraient débuter à la fin du mois d'octobre. Il signale aussi qu'il est prévu d'avoir un sens de circulation pour les camions (environ 354 camions).

Monsieur RAGU demande que des mots soient inscrits sur les cahiers des enfants à l'école, afin d'avertir les personnes à pied et autres.

Monsieur le Maire affirme que cela sera réalisé.

Monsieur JACQUIER informe que les travaux de la résidence autonomie s'étendront sur une période de 18 mois.

Madame LECLERQ souligne qu'il sera nécessaire de partager l'information des travaux sur les réseaux sociaux.

Madame BERTRAND signale que le commerçant du ProxiMarket souhaite obtenir deux places de parking devant son commerce, car les places sont toujours occupées jour et nuit par les résidents.

Monsieur JACQUIER indique qu'il est nécessaire de refaire le marquage au sol des places de stationnement devant la pharmacie.

Monsieur le Maire a fait savoir qu'il en informera la police municipale.

Monsieur LEYOUR relance la question sur la durée des travaux dans la cour de la maison marret.

Madame DELSARTE signale qu'il y a un dysfonctionnement de la lumière sur le boîtier de l'issue de secours de la salle des fêtes.

Elle signale aussi qu'il y a de nombreux trous sur les routes.

Monsieur GAUCHER signale que des adolescents déboulent sur la route quand ils sortent du chemin de la rue Le Marteau, qui mène à la rue Pierrefitte. Il suggère d'installer des barrières ou des potelets.

La séance est levée à 21h58.

La secrétaire de séance
Isabelle BERTRAND



Pour extrait conforme,
Le Maire,



JACQUES HECQUET